



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

PLF 2019 AUDIOVISUEL
MISSION « MÉDIAS, LIVRES ET INDUSTRIES CULTURELLES »

**Avis n° 151 (2018-2019) de M. Jean-Pierre Leleux,
 fait au nom de la commission de la culture,
 de l'éducation et de la communication**

L'avis budgétaire comprend cette année un **focus sur le rapprochement entre France 3 et France Bleu** décidé par le Gouvernement. La réalisation de ce focus s'appuie sur les nombreuses auditions réalisées au printemps dernier par un groupe de travail¹ de votre commission de la culture, de l'éducation et de la communication qui s'est également déplacé à Bordeaux, le 23 mars dernier pour rencontrer les équipes des deux entreprises, le président de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi que les équipes du journal Sud-Ouest.

Le premier bilan montre que ce projet ambitieux et porteur de sens pour les deux entités a souffert des conditions qui ont entouré son élaboration. Les deux réseaux ont en effet rencontré de sérieuses difficultés pour faire dialoguer leurs cultures, associer leurs médias et articuler leurs niveaux de direction. En particulier, **les difficultés à associer radio et télévision dans le cadre de deux organisations aux maillages très dissemblables, ont sans doute été sous-estimées, ce qui explique les retards constatés.**

¹ Ont participé aux travaux du groupe de travail, outre votre rapporteur pour avis, Catherine Morin-Desailly, présidente, Maurice Antiste, Maryvonne Blondin, André Gattolin, Jean-Raymond Hugonet, Françoise Laborde, Colette Mélot, Sylvie Robert et Dominique Vérien.

I. Un projet de rapprochement entre France 3 et France Bleu riche en potentialités mais difficile à mettre en œuvre

Votre rapporteur pour avis a souhaité **formuler plusieurs recommandations** (voir IV) afin de mieux tenir compte des spécificités du service public de l'audiovisuel local. Il estime, par ailleurs, que les difficultés rencontrées pour rapprocher France 3 et France Bleu - qui tiennent pour une bonne part à l'absence

d'organisation et de gouvernance communes - constituent des arguments supplémentaires pour rapprocher France Télévisions et Radio France dans une organisation commune comme pourrait le décider le prochain projet de loi de réforme de l'audiovisuel.

II. Un rapprochement nécessaire pour améliorer l'offre territorialisée du service public

Le rapprochement entre France 3 et France Bleu répond à plusieurs objectifs. A la nécessité budgétaire s'ajoute **l'objectif d'une meilleure identification de France 3 et d'un meilleur service grâce au développement du numérique.**

Les échanges menés avec les directions de France Télévisions et Radio France ont confirmé que le développement d'un nouveau média audiovisuel local plurimédias ne pouvait être considéré sous le seul aspect budgétaire et qu'une nouvelle ambition éditoriale devait s'appuyer sur des redéploiements de moyens.

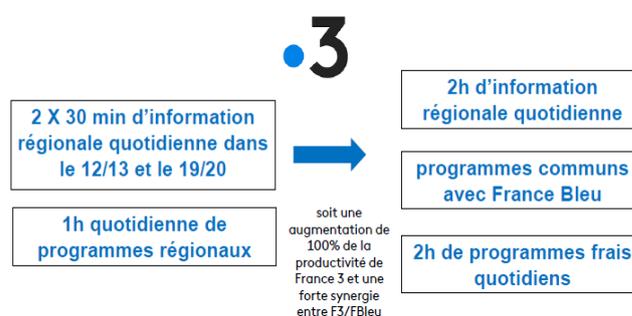
L'inversion du modèle éditorial de France 3 devrait en particulier doubler le volume d'information régionale quotidienne ainsi que les programmes quotidiens inédits.

Cette évolution s'accompagne dans certaines régions par des expérimentations de chaînes complètement locales (NoA en Nouvelle-

Aquitaine) qui nécessitent la production de programmes spécifiques.

Dès lors, deux scénarios se dessinent pour l'avenir de France 3 en régions, qui ne sont pas incompatibles l'un avec l'autre :

- la régionalisation complète des antennes de France 3 serait très coûteuse mais peut constituer un objectif de long terme sans nécessairement concerner tous les territoires ;
- dans l'immédiat, **il apparaît plus réaliste d'augmenter progressivement les contenus locaux comme le prévoit l'objectif d'inversion du rapport entre programmes nationaux et locaux sur les antennes de France 3.**



III. Un rapprochement entre France 3 et France Bleu qui préfigure les synergies potentielles d'un regroupement plus vaste de l'audiovisuel public

La réalisation de matinales communes sur France 3 et France Bleu a été présentée, dès le début, comme la manifestation la plus emblématique du rapprochement envisagé entre les deux sociétés. Les premières matinales devaient être présentées à l'antenne dès septembre 2018. Or, compte tenu des difficultés rencontrées, cette échéance n'a pas pu être respectée.

On ne peut que s'interroger sur le décalage entre les annonces qui ont été faites par la ministre de la culture au printemps dernier et le report des échéances à l'automne. Un grain de sable semble s'être introduit dans la mécanique alors que les dirigeants des deux entreprises envisageaient de rééditer le succès de la création de France Info en quelques mois en 2016.

C'est peut-être précisément cette comparaison entre information nationale et locale qui est à l'origine du malentendu. **Si l'information nationale peut être traitée de manière semblable à la radio et à la télévision, il en est autrement de l'information locale.**

Plutôt que de donner la priorité à la création de matinales communes, une autre stratégie aurait pu consister à privilégier le numérique en créant des plateformes régionales numériques uniques rassemblant les moyens des deux sociétés.

Il semble aujourd'hui que, si cette voie n'a pas été retenue, c'est d'abord pour préserver l'identité de chacune des entreprises, **une plateforme commune pouvant amener la nécessité d'une marque commune comme cela s'est révélé utile pour France Info.** Faut-il d'avoir pu imposer cette évolution, le projet de rapprochement entre France 3 et France Bleu a dû être remis à plat tant en ce qui concerne la méthode que les objectifs et le calendrier.

Alors que la situation semblait compromise avant l'été, le projet a clairement été relancé ces dernières semaines avec des équipes en partie renouvelées, notamment chez France Bleu. **Un calendrier a été redéfini. Deux matinales expérimentales seront lancées le 7 janvier prochain à Nice et Toulouse. Ces territoires ont été choisis parce qu'ils permettent de concilier les périmètres de France 3 et France Bleu.** Des pilotes seront tournés mi-décembre afin de caler le dispositif.

Le concept a également été précisé, il s'agira d'abord pour France 3 de récupérer le signal radio de France Bleu et de l'habiller avec des images.

L'identité de France Bleu ne doit pas être menacée. Le projet vise à s'inspirer très précisément des expériences de radio filmée qui réussissent en Belgique et au Canada. L'évaluation de cette expérience aura lieu au printemps 2019 tant sur le plan éditorial que financier. D'autres projets d'émissions communes sont également en chantier. Notamment une émission politique mensuelle de 52 minutes et des journées thématiques communes.

La réorientation du projet de rapprochement, en se donnant du temps et en commençant par deux expérimentations sur des territoires « homothétiques », permet désormais de maximiser les chances de succès.

La principale ambiguïté tient sans doute au fait que le rapprochement entre France 3 et France Bleu a d'abord été initié avec l'idée de faire des économies. Or, compte tenu des coûts induits par l'augmentation des programmes locaux et des ajustements techniques, **il n'y aura pas d'économies massives même si l'évolution des méthodes de travail peut permettre des gains de productivité importants.** L'évolution du modèle de production devrait également favoriser une meilleure diffusion des programmes sur tous les supports. Par ailleurs, des économies sont aussi envisagées à travers des rapprochements immobiliers comme à Rennes.

Cette ambiguïté sur l'objectif final a été très vite perçue par les personnels qui savent que le développement des programmes locaux n'est pas la meilleure façon de faire des économies, bien au contraire.

Les dirigeants de France 3 et de France Bleu, le 14 novembre dernier, semblaient particulièrement confiants dans leur capacité à réussir ces expérimentations, compte tenu des précautions prises pour les conduire.

La seconde ambiguïté concerne le numérique présenté comme le fondement de la nouvelle offre qui doit être élaborée.

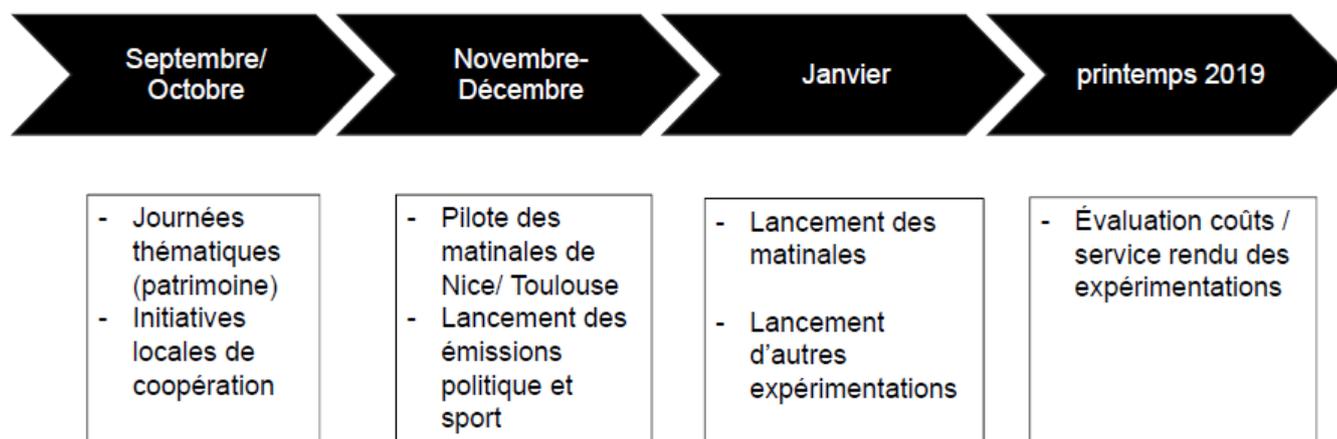
Pour s'imposer face à la concurrence, rien ne vaut une marque commune afin de permettre à l'utilisateur de prendre connaissance des contenus produits en commun sur l'ensemble des supports. Les bonnes performances de la radio France Info sont, à cet égard, nourries par la plateforme numérique France Info selon la direction de Radio France.

Pourquoi, dans ces conditions, les deux réseaux France 3 et France Bleu n'ont pas mis en chantier la création de plateformes communes numériques locales bénéficiant d'une marque

unique ? Les préventions sur ce sujet semblent plus fortes du côté de France Bleu que de France 3, sans doute du fait du rôle de la marque « France Bleu » dans l'identité de Radio France. **Une façon efficace de dépasser cette réticence pourrait être de faire de « France Bleu » la marque commune des programmes du service public aux niveaux régional et local tant à la radio, que sur les antennes de France 3 et sur le numérique.** Une alternative évoquée au sein de France Télévisions pourrait consister à utiliser la marque France Info qui bénéficie déjà d'une forte légitimité mais qui présenterait l'inconvénient de ne pas distinguer le national du local.

Au final, si le rapprochement entre France 3 et France Bleu a connu un démarrage difficile, **le pragmatisme comme l'enthousiasme des équipes ont sans doute permis de dépasser les réflexes de repli et les obstacles techniques.** Les personnels, comme les responsables, ont pris conscience de la puissance cumulée des deux médias et de la nécessité d'accélérer sur Internet.

Etat d'avancement du projet



IV. Douze recommandations pour réussir le rapprochement entre France 3 et France Bleu

1. **Le rapprochement entre France 3 et France Bleu pour créer un « média global » local est à la fois possible et nécessaire.** Il doit s'appuyer sur l'expérience du réseau ultramarin qui propose déjà une offre « trimédias » ainsi que sur la réussite des expériences belge et canadienne. Cette nouvelle offre implique une évolution des méthodes de travail afin de produire davantage de programmes pour tous les supports.
2. **Le développement d'une offre d'information commune à France 3 et France Bleu doit être articulé avec l'inversion du modèle de France 3 afin d'accorder plus de place à l'information locale,** l'information nationale gardant toute son importance sur France 2 et France Info.
3. **La priorité accordée aux programmes locaux de France 3 doit être conciliée avec le respect des engagements en matière de création audiovisuelle.** La suppression de la diffusion hertzienne de France 4 pose, en outre, la question de l'accès à l'animation sur les chaînes publiques.
4. **La création d'un véritable « média global » nécessite la mise en place de plateformes régionales communes à France 3 et France Bleu bénéficiant d'une marque unique** et ayant pour objectif de devenir le média de référence de chaque territoire.
5. La priorité à accorder au numérique justifie une certaine **prudence dans le développement des chaînes locales de plein exercice.** Un bilan du projet NoA en Nouvelle-Aquitaine devra être réalisé pour déterminer les évolutions possibles pour les déclinaisons de France 3 et les nouvelles chaînes en régions (NoA) en évitant les doublons.
6. Le développement d'une nouvelle offre de service public doit **privilégier la qualité éditoriale et la proximité.**
7. La recherche d'économies à travers des gains de productivité et des mutualisations doit permettre de financer l'accroissement des programmes.
8. La régionalisation de France 3 pourrait s'accompagner d'une **politique volontariste pour développer les écosystèmes locaux de production audiovisuelle,** en particulier dans le documentaire.
9. **Le maillage de France Bleu doit être préservé et complété** là où cela est possible pour favoriser la proximité et satisfaire le principe d'égalité d'accès à l'audiovisuel public.
10. **Le regroupement des structures immobilières des deux réseaux doit être engagé dès lors qu'il permet de faire des économies.** Un plan de regroupement progressif tenant compte des spécificités des implantations (échéance des baux et obsolescence des équipements techniques) est nécessaire.



11. **La réussite du rapprochement entre France 3 et France Bleu serait facilitée par l'établissement de gouvernances régionale et locale communes associant les responsables des deux réseaux.** La création d'un cadre commun devra permettre de concilier l'agilité de l'organisation, la maîtrise des coûts et la capacité opérationnelle des équipes à travailler ensemble.
12. La régionalisation de France 3 implique de prévoir dans la loi que toutes les locales de France 3 soient

accessibles sur les boxes et que les boxes des opérateurs de télécommunications soient géolocalisées afin de **permettre à chaque téléspectateur d'accéder par défaut sur la touche 3 à son programme régional et local.**

13. Le bilan de l'expérimentation des coopérations entre France 3 et France Bleu devra faire l'objet en 2019 d'un **débat devant le Sénat**, assemblée représentant les territoires.



De gauche à droite : Maurice Antiste, Catherine Morin-Desailly, présidente, Dominique Vérien, Jean-Raymond Hugonet, Laurence Mayerfeld, directrice de France 3 Nouvelle Aquitaine, Jean-Pierre Leleux, Françoise Laborde, Maryvonne Blondin

	<p>Commission de la culture, de l'éducation et de la communication</p>	<p>Présidente : Catherine Morin-Desailly Sénatrice de la Seine-Maritime (UC)</p>	
	<p>http://www.senat.fr/commission/cult/index.html Téléphone : 01.42.34.23.23 - secretariat-afcult@senat.fr</p>	<p>Rapporteur pour avis Jean-Pierre Leleux Sénateur des Alpes-Maritimes (LR)</p>	